

Nouvelle action BVD

Comme nous vous l'avons présenté dans la dernière newsletter, une nouvelle action BVD va être mise en place. Dès la naissance, vous pourrez boucler vos petits veaux avec des "boutons" à prélèvement de cartilage auriculaire. Chaque bouton sera accompagné d'une enveloppe affranchie à destination du Laboratoire de l'Allier. Ces cartilages seront analysés dans un délai de cinq jours maximum par recherche virologique BVD. Cette action permettra de détecter très précocement les IPI, et de les éliminer afin d'assainir rapidement votre élevage. Pour plus de renseignements concernant la BVD et cette démarche volontaire d'assainissement, consulter la fiche technique ci-jointe.



Gestion des Introductions

Comme le veut la réglementation, tout animal qui entre dans votre cheptel doit être soumis à une analyse IBR individuelle.

Pour les animaux qui ont un transit de plus de six jours entre l'élevage d'origine et celui de destination, vous devez les contrôler en tuberculose (pour tous les animaux de plus de 6 semaines), et en brucellose (pour tous les animaux de plus de 24 mois). Concernant les autres maladies, nous vous recommandons de rechercher la BVD systématiquement en virologie. De plus, selon le statut sanitaire de votre élevage et selon la région de provenance des animaux, d'autres recherches peuvent être effectuées (Paratuberculose, Besnoitiose...). Contactez nous !



Les maladies vectorielles

L'humidité et la chaleur sont des facteurs favorisant la multiplication des insectes pendant le printemps et l'été : mouches, tiques, moustiques...

Ces insectes sont vecteurs d'agents pathogènes engendrant des maladies infectieuses. Pour les tiques, il est important que les jeunes animaux s'immunisent, car sur des animaux adultes, les tiques peuvent véhiculer les agents pathogènes responsables de maladies telles que la pyroplasmose, l'erhlichiose... Les mouches vont être responsables du KCIB, des myases... Et les moustiques peuvent véhiculer des maladies graves tels que la FCO, la besnoitiose. Si les insectes sont très présents sur vos animaux, contactez votre vétérinaire afin de mettre en place un traitement adapté.

Retrouver les fiches techniques de ces maladies sur le site internet du GDS.